

AME BRETONNE

Le contrat de mariage, ou tout autre contrat pour lequel on a besoin de sa signature, suppose, chez elle un acte conscient qu'il lui est impardonnable d'accomplir avec légèreté et ignorance. Jusqu'à nos jours, quelles sont les femmes qui ont compris seulement le sens de la plupart des actes qu'on leur donnait à signer ?

Je connais une malheureuse à qui un mari prodigue faisait signer, les uns après les autres, les actes qui la dépossédaient, à son profit, à lui, de tous ses biens et revenus. Conscientement, pourtant, elle en faisait la lecture, et ne comprenant rien des termes baroques ou des subtilités du sens, elle s'imaginait que sa signature n'était qu'une formalité purement anodine et écrivait son nom de sa plus belle écriture.

D'ailleurs, l'étude du droit donne au cerveau féminin une formation qui combat supérieurement ce que son esprit aurait de frivole et de superficiel. Elle contractera, grâce à cette connaissance, l'habitude de la réflexion dans ses actes. Le droit est la base de toute organisation sociale, et, la femme qui en est un si puissant facteur, arrivera, par une connaissance approfondie de toutes ces questions, à exercer la plus heureuse influence dans sa famille ou le milieu où elle se meut.

Le droit fait encore mieux comprendre nos responsabilités personnelles et l'étendue de nos devoirs. Cette étude touche donc d'une façon pratique et directe à notre avenir, et envisagée de la sorte, elle ne saurait être négligée.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Montréal, dans une lettre des plus flatteuses qu'il adresse à l'auteur du *Traité du Droit Usuel* dit que "ces questions intéressent au plus haut point l'individu, la famille et la société." Plus loin, ce prélat ajoute qu' "elles seront utiles aux élèves des classes supérieures de nos collèges et de nos couvents, leur procurant un guide précieux pour des études approfondies."

Espérons que le Conseil de l'Instruction Publique ajoutera bientôt à son programme l'étude obligatoire du *Traité de Droit Usuel*.

FRANÇOISE.

LE JOURNAL DE FRANÇOISE salue avec joie l'arrivée, sur la terre canadienne, de M. et de Mme Théodore Botrel.

Nous connaissons depuis longtemps l'illustre poète : ses chants sont venus jusques à nous et nous ont dévoilé son cœur fièrement breton, son âme puissamment croyante à Dieu et à Madame la Vierge.

Les chants de Botrel nous ont aussi croqué la Bretagne entière ; par eux nous avons deviné la douceur des brises caresseuses de Port-Blanc, les chuchotements bavards des flots de la Rance, la fraîcheur de la coiffe des filles de Paimpol, la rudesse et la beauté des solides gâs de l'Armor, le délicieux des veillées de chez nous, et encore la poésie sublime de tout le *Ti Chansonniou* à l'ombre duquel on chante, on aime, on croit.

Par une tendance de ma nature bien féminine, souventes fois, après une lecture des "Contes du Lit clos" et des "Chansons en sabots", je revenais à ces vers du poète intitulés "Quand nous serons vieux". Je les trouvais exquis ces strophes d'une simplicité touchante — et je rêvais...

Plaignons ceux qui n'ont jamais rêvé,

Je rêvais de la femme qui a mérité de son jeune époux ce compliment discret :

...Ils seront loins nos beaux jours,
Mais je te dirai toujours
Des mots très doux à l'oreille...

Ah ! certes l'on changera
Quand la vieillesse viendra
Avec son triste cortège :
Le temps rîdera ton front
Et tes cheveux noirs seront
Comme saupoudrés de neige.

Ta taille s'alourdira...
Mais mon vieux cœur t'aimera
Plus que je ne puis le dire :
Car malgré tes cheveux gris,
Ta bouche et tes yeux flétris
Auront le même sourire !

N'est-ce pas que c'est joli — et surtout senti ?

Je les murmurais tout bas, l'autre jour, ces vers, me rendant chez Madame Botrel lui présenter mes hommages et ceux du *JOURNAL DE FRANÇOISE*. J'avais hâte de voir "le sourire" de la *Douce* du barde de la Bretagne — ce sourire qui sera le même en dépit des ans, parce qu'il aimera toujours du même amour !

—Vous êtes une petite canadienne, me dit ma gracieuse hôte, oh ! je suis bien contente de vous voir, il me semble que je vous connais depuis longtemps — et le sourire se fit doux et câlin, — sans doute parce que vous êtes une fille de Jacques-Cartier, mon compatriote."

Et Botrel que j'avais eu l'avantage de voir dès le lendemain de son arrivée, et à qui j'avais dit, sur sa demande, que j'étais québécoise, dit gentiment :

—Mademoiselle est une vraie fille de Jacques-Cartier, elle est née à Québec, où débarqua tout d'abord l'immortel Malouin.

—Vraiment, reprit Madame Botrel, vous arrivez tout droit de la ville qu'on dit si française. Et aime-t-on Jacques-Cartier chez vous ? Ceux qui viennent au Canada *gagner* un monument au Découvreur du sol canadien seront-ils bien reçus là-bas."

—Oh ! oui, Madame, répondis-je convaincue, à Québec, on comprendra votre étonnant acte de patriotisme ; et pour appuyer mon assurance, je me permets de citer ici un passage du discours que prononça un éminent Québécois, M. le juge A. B. Routhier, le 25 juin 1889, lors de l'érection de la Croix de Jacques-Cartier et du monument de la rivière Lairet, Québec.

"A-t-il au moins laissé derrière lui quelque monument qui perpétuera son souvenir, le marin qui, ayant découvert un vaste pays habité par des peuples infidèles a fait le rêve de convertir ces peuples à la foi chrétienne et de fonder en Amérique une France nouvelle ? Non, après